



## problèmes rémunération en cdi

Par **senelle tony**, le **23/02/2010** à **21:15**

Donc voila, j'ai 17 ans et je suis en cdi depuis le 22 janvier 2010. Je viens d'apprendre que mon patron suite à mes 2 semaines d'arrêt au mois de février (maladie virale) voulait me descendre mon salaire à -10% parce que mon remplacement lui à coûté chère et il me dit qu'il à le droit car je suis mineur. Mais ce que je pense ne pas être légale, c'est que quand j'ai signé mon CDI, la rémunération fixé est de 8.86 euros brut soit le smic. A t'il le droit d'abaissé mon salaire alors que la rémunération prévue par se contrat est le smic? J'attend beaucoup de votre réponse et je vous en remercie d'avance.

Tony